

# Appel à tous

## Rapport

Cet appel à tous porte sur les actions des entreprises en matière de programme d'aide aux employés. Voici un aperçu des questions posées :

- Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?
- Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?
- Etc.

Nombre de répondants : 102

Cet appel à tous a été fait entre le 9 mars et le 19 mars 2010.



## Note de l'éditeur

---

Reproduction, diffusion et distribution, intégrales ou partielles, par quelque procédé que ce soit, interdites sans l'autorisation de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés.

Le résumé et les réponses à l'appel à tous, telles que transmises, ne sauraient exprimer en aucun cas l'opinion de l'Ordre. De plus, il ne s'agit ni d'un avis juridique ni d'un quelconque conseil.

Publié en version électronique en mai 2010.

1200, avenue McGill College

Bureau 1400

Montréal (Québec) H3B 4G7

(514) 879-1636 - [info@portailrh.org](mailto:info@portailrh.org)

## Résumé

---

- Chez une grande majorité (67,95 %) des répondants, seuls les employés permanents ont accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide.
- Pour près d'un quart des répondants (23,66 %), c'est le service des ressources humaines qui a élaboré le programme d'aide aux employés.
- Chez plus des trois quarts (76,54 %) des répondants, les employés disposent des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin.

## Compilation des résultats – Nombre de répondants

### 1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?

Oui	67	65,69 %
Non	23	22,55 %
Seulement pour les employés permanents	11	10,78 %
Autre (précisez)	1	0,98 %
Nombre de répondants	102	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?

Employé permanent	53	67,95 %
Employé à temps partiel	1	1,28 %
Employé temporaire	3	3,85 %
Autre (précisez)	21	26,92 %
Nombre de répondants	78	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide?

Employés de soutien administratif	74	17,33 %
Professionnels	74	17,33 %
Supérieurs immédiats	73	17,10 %
Cadres intermédiaires	73	17,10 %
Cadres supérieurs	73	17,10 %
Famille immédiate de l'employé	52	12,17 %
Autre (précisez)	8	1,87 %
Nombre de réponses	427	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés?

Le service des ressources humaines	22	23,66 %
Une firme de consultants	28	30,11 %
Des spécialistes en psychologie, en travail social, en orientation pédagogique, en droit, en finance, etc.	13	13,98 %
Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances	21	22,58 %
Autre (précisez)	9	9,67 %
Nombre de réponses	93	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

## Compilation des résultats – Nombre de répondants

### 5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés?

Les gestionnaires	13	11,82 %
Le service des ressources humaines	39	35,45 %
Les syndicats	5	4,55 %
La haute direction	9	8,18 %
Le supérieur immédiat	12	10,91 %
Le consultant	16	14,54 %
Le spécialiste	11	10,00 %
Autre (précisez)	5	4,55 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>110</b>	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre?

Troubles affectifs et physiques	70	7,31 %
Problèmes relationnels et conjugaux	75	7,83 %
Stress	72	7,52 %
Événements traumatiques	69	7,20 %
Abus d'alcool et de drogues	69	7,20 %
Violence et harcèlement	67	6,99 %
Dépression et troubles psychologiques	73	7,62 %
Séparation et deuil	73	7,62 %
Difficultés à gérer le quotidien	66	6,89 %
Problèmes personnels et familiaux	75	7,83 %
Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale	67	6,99 %
Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants	54	5,64 %
Problèmes financiers et juridiques	59	6,16 %
Maladies graves	50	5,22 %
Aide aux employés mis à pied	17	1,77 %
Autre (précisez)	2	0,21 %
<b>Nombre de réponses</b>	<b>958</b>	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

## Compilation des résultats – Nombre de répondants

### 7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?

Oui	62	76,54 %
Non	4	4,94 %
À la demande de l'employé seulement	11	13,58 %
Je ne sais pas	1	1,23 %
Autre (précisez)	3	3,71 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>81</b>	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté?

L'employé lui-même	76	46,34 %
Le supérieur immédiat	22	13,41 %
Un ami ou un collègue de travail	11	6,71 %
Un gestionnaire	17	10,37 %
Le personnel du service des ressources humaines	38	23,17 %
Autre (précisez)	0	0,00 %
<b>Nombre de réponses</b>	<b>164</b>	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?

Moins de trois consultations	1	1,35 %
3 consultations	14	18,92 %
6 consultations	15	20,27 %
10 consultations	9	12,16 %
Autre (précisez)	35	47,30 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>74</b>	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus?

Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail.	67	31,90 %
Les consultants qui doivent contacter un employé ne mentionnent pas leur titre professionnel.	15	7,14 %
Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.	66	31,43 %
Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.	60	28,58 %
Autre (précisez)	2	0,95 %
<b>Nombre de réponses</b>	<b>210</b>	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

## Compilation des résultats – Nombre de répondants

---

### 11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé?

---

Site intranet de l'organisation	36	20,34 %
Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé	64	36,16 %
Courrier interne	12	6,78 %
Courriel envoyé par le service des ressources humaines	22	12,43 %
Session d'information animée par le service des ressources humaines	22	12,43 %
Autre (précisez)	21	11,86 %
<b>Nombre de réponses</b>	<b>177</b>	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés?

---

L'entière confidentialité	80	30,65 %
L'accessibilité des services aux employés et leurs familles	71	27,21 %
La diffusion du programme dans toute l'entreprise	60	22,99 %
Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés	46	17,62 %
Autre (précisez)	4	1,53 %
<b>Nombre de réponses</b>	<b>261</b>	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 13. Taille de l'entreprise

---

Moins de 100 employés	20	21,74 %
101 à 500 employés	44	47,83 %
501 à 1000 employés	11	11,96 %
1001 à 5000 employés	11	11,96 %
5001 employés et plus	6	6,51 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>92</b>	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

## Compilation des résultats – Nombre de répondants

### 14. Secteur d'activité

Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	2	2,20 %
Commerce de détail (44-45)	2	2,20 %
Commerce de gros haute technologie (41b)	1	1,10 %
Commerce de gros pharmaceutique (41a)	1	1,10 %
Construction (23)	5	5,49 %
Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)	1	1,10 %
Transport et entreposage (48-49)	1	1,10 %
Services publics (22)	3	3,30 %
Soins de santé et assistance sociale/communautaire	2	2,20 %
Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)	2	2,20 %
Administrations publiques - fédérales (91)	1	1,10 %
Administrations publiques - municipales (91b)	5	5,49 %
Administrations publiques - provinciales (91a)	3	3,30 %
Administrations publiques - sociétés d'état (91c)	0	0,00 %
Fabrication autres (31-33)	21	23,08 %
Fabrication haute technologie (31-33b)	4	4,40 %
Fabrication pharmaceutique (31-33a)	1	1,10 %
Arts, spectacles et loisirs	2	2,20 %
Autres services - associations (81a)	0	0,00 %
Autres services - syndicats (81)	1	1,10 %
Autres services (sauf admin. publiques) (81b)	2	2,20 %
Commerce de gros autres (41)	3	3,30 %
Finance et assurances (52)	8	8,79 %
Gestion de sociétés et d'entreprises (55)	0	0,00 %
Hébergement et services de restauration (72)	0	0,00 %
Industrie de l'information et culturelle (51)	3	3,30 %
Services administratifs - services d'emploi (56)	0	0,00 %
Services administratifs autres (56b)	0	0,00 %
Services d'enseignements/gestion (61)	0	0,00 %
Services d'enseignements/professeur (61a)	1	1,10 %
Services immobiliers, location et bail (53)	1	1,10 %
Services professionnels - autres services (54b)	2	2,20 %
Services professionnels - bureau avocats (54a)	0	0,00 %
Services professionnels - services conseils (54)	11	12,09 %
Retraité	0	0,00 %
Sans emploi	1	1,10 %
Ne s'applique pas	1	1,10 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>91</b>	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS – PAR RÉPONDANT.

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>Moins de 100 employés (20 répondants)</b></p> <p><b>1 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employés permanents temps plein et temps partiel</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</li> <li>4. Une firme de consultants</li> <li>5. Le service des ressources humaines Le consultant</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 10 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Les consultants qui doivent contacter un employé ne mentionnent pas leur titre professionnel. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courriel envoyé par le service des ressources humaines Session d'information animée par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>Finance et assurances (52)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions		Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>2 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Seulement pour les employés permanents</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Cadres supérieurs Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires</li> <li>4. Offert avec notre assurance collective.</li> <li>6. Problèmes financiers et juridiques Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. un maximum de 12 heures de consultation</li> <li>10. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Site intranet de l'organisation</li> <li>12. Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés La diffusion du programme dans toute l'entreprise</li> </ol>
Secteur d'activité		Services professionnels - services conseils (54)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</p> <p>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</p> <p>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</p> <p>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</p> <p>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>3 -</p> <p>1. Seulement pour les employés permanents</p> <p>2. Employé permanent</p> <p>3. Employés de soutien administratif Professionnels Famille immédiate de l'employé Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</p> <p>4. Service offert par le biais de notre assurance groupe</p> <p>6. Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Maladies graves Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale</p> <p>7. À la demande de l'employé seulement</p> <p>8. L'employé lui-même</p> <p>9. 12 heures de consultation</p> <p>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</p> <p>11. Nouveau, n'a pas été diffusé</p> <p>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles</p> <p>Construction (23)</p>
	<p>4 -</p> <p>1. Non</p> <p>7. Non</p> <p>12. Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés L'entière confidentialité Autres services - syndicats (81)</p>

Questions		Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>5 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Des spécialistes en psychologie, en travail social, en orientation pédagogique, en droit, en finance, etc.</li> <li>6. Toutes ces réponses</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. Compilé en heures</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Session d'information animée par le service des ressources humaines Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courriel envoyé par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'accessibilité des services aux employés et leurs familles L'entière confidentialité</li> </ol> <p>Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
<p>Secteur d'activité</p>		

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</p> <p>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</p> <p>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</p> <p>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</p> <p>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>6 -</b></p> <p>1. Seulement pour les employés permanents</p> <p>2. Employé permanent</p> <p>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</p> <p>4. Des spécialistes en psychologie, en travail social, en orientation pédagogique, en droit, en finance, etc.</p> <p>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</p> <p>7. Oui</p> <p>8. L'employé lui-même</p> <p>9. 5 consultations</p> <p>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</p> <p>11. Site intranet de l'organisation</p> <p>12. La diffusion du programme dans toute l'entreprise L'entière confidentialité</p> <p>Services professionnels - services conseils (54)</p> <hr/> <p><b>7 -</b></p> <p>1. Non</p> <p>Services professionnels - services conseils (54)</p> <hr/> <p><b>8 -</b></p> <p>1. Non</p> <p>Services professionnels - autres services (54b)</p> <hr/> <p><b>9 -</b></p> <p>1. Non</p> <p>Services immobiliers, location et bail (53)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p><b>10 -</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</li> <li>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</li> <li>5. Le service des ressources humaines</li> <li>6. Problèmes relationnels et conjugaux Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Problèmes personnels et familiaux Troubles affectifs et physiques Problèmes financiers et juridiques</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 8</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles</li> </ol> <p>Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p><b>11 -</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Non</li> <li>12. Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</li> </ol> <p>Fabrication autres (31-33)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</p> <p>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</p> <p>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</p> <p>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</p> <p>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>12 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Employé permanent</p> <p>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</p> <p>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</p> <p>5. Les gestionnaires Le service des ressources humaines</p> <p>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Problèmes personnels et familiaux Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</p> <p>7. Oui</p> <p>8. L'employé lui-même Un gestionnaire Le personnel du service des ressources humaines</p> <p>9. 6 consultations</p> <p>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</p> <p>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</p> <p>12. Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés L'entière confidentialité La diffusion du programme dans toute l'entreprise Fabrication autres (31-33)</p>
	<p><b>13 -</b></p> <p>1. Non</p> <p>7. Non</p> <p>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés Arts, spectacles et loisirs</p>
	<p><b>14 -</b></p> <p>1. Non Commerce de gros haute technologie (41b)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p><b>15 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Tous les employés y ont accès</li> <li>3. Les employés et cadres de tous les niveaux sont visés.</li> <li>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</li> <li>5. Je ne suis pas certaine de bien comprendre la question...désolé</li> <li>6. Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 3 consultations</li> <li>10. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Session d'information animée par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'entière confidentialité La diffusion du programme dans toute l'entreprise Soins de santé et assistance sociale/communautaire</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>	<p><b>16 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Non</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés Services professionnels - services conseils (54)</li> </ol>

Questions	Répondants	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>17 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Cadres supérieurs Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires</li> <li>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</li> <li>5. Le supérieur immédiat Le service des ressources humaines</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même Le supérieur immédiat Le personnel du service des ressources humaines</li> <li>9. De quatre à six heures de consultation</li> <li>10. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés La qualité de l'intervention</li> </ol>
Secteur d'activité		Fabrication haute technologie (31-33b)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants	
<p>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</p> <p>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</p> <p>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</p> <p>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</p> <p>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p>	<p><b>18 -</b></p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Employé permanent</p> <p>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</p> <p>4. Une firme de consultants</p> <p>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Aide aux employés mis à pied</p> <p>7. Oui</p> <p>8. L'employé lui-même Un ami ou un collègue de travail Le personnel du service des ressources humaines</p> <p>9. 3 consultations</p> <p>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</p> <p>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</p> <p>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</p> <p>Fabrication autres (31-33)</p>
Secteur d'activité	<p><b>19 -</b></p>	<p>1. Non Sans emploi</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>20 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. notre programme d'aide aux employés étant fournis gratuitement par manuvie, l'employé doit être assuré par manuvie via nos assurances collectives (le facteur de poste permanent s'implique donc indirectement).</li> <li>3. tous</li> <li>4. manuvie, puisque relié à ses services</li> <li>6. Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Maladies graves</li> <li>7. non, ils ont le numéro de téléphone du service de PAE qui eux relaie le message à la ressource.</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 3 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. comme notre service de PAE est un à côté, la publicité faite sur ce service est dans la même proportion. Courriel envoyé par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise J'ai déjà travaillé pour un PAE. Autant certaines entreprises ont des locaux mis à la disposition de consultants, ce qui fait la différence est davantage la diffusion de l'information, rassurer les employés de la confidentialité et les aider à briser les tabous relié à aller chercher de l'aide ou de la faire à temps, au début de la situation.</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>Industrie de l'information et culturelle (51)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</p> <p>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</p> <p>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</p> <p>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</p> <p>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>101 à 500 employés (44 répondants)</p> <p>21 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Employé permanent</p> <p>3. Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels</p> <p>4. Le service des ressources humaines Une firme de consultants</p> <p>5. Le service des ressources humaines Les syndicats Le consultant Le spécialiste</p> <p>6. Problèmes financiers et juridiques Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Le personnel du service des ressources humaines L'employé lui-même</p> <p>9. 3 consultations</p> <p>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Les consultants qui doivent contacter un employé ne mentionnent pas leur titre professionnel. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</p> <p>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courriel interne Courriel envoyé par le service des ressources humaines Affiches</p> <p>12. Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</p> <p>Fabrication autres (31-33)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</p> <p>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</p> <p>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</p> <p>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</p> <p>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p>	<p>22 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Employé permanent</p> <p>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</p> <p>4. Le service des ressources humaines</p> <p>5. Le service des ressources humaines</p> <p>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes financiers et juridiques Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants</p> <p>7. Oui</p> <p>8. L'employé lui-même</p> <p>9. 6 consultations</p> <p>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Les consultants qui doivent contacter un employé ne mentionnent pas leur titre professionnel. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</p> <p>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courrier interne</p> <p>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</p> <p>Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	

Questions		Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>23 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves Aide aux employés mis à pied</li> <li>7. À la demande de l'employé seulement</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 6 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courrier interne</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>		<p>Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>24 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Une firme de consultants</li> <li>5. Le service des ressources humaines La haute direction Le supérieur immédiat Le consultant Les gestionnaires</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Maladies graves Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Le personnel du service des ressources humaines L'employé lui-même Le supérieur immédiat Un gestionnaire</li> <li>9. 3 consultations</li> <li>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Site intranet de l'organisation</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol> <p>Administrations publiques - municipales (91b)</p>
Secteur d'activité	

Questions		Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>25 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Ouvert à tous les employés</li> <li>3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Le service des ressources humaines</li> <li>5. Le service des ressources humaines</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Aide aux employés mis à pied Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 5 consultations</li> <li>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courrier interne</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles Administrations publiques - provinciales (91a)</li> </ol>
Secteur d'activité		

Questions		Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>26 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires</li> <li>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</li> <li>5. Les gestionnaires Le service des ressources humaines</li> <li>6. Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même Le supérieur immédiat Un ami ou un collègue de travail Un gestionnaire Le personnel du service des ressources humaines</li> <li>9. 8 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Les consultants qui doivent contacter un employé ne mentionnent pas leur titre professionnel. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Session d'information animée par le service des ressources humaines Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</li> <li>12. La diffusion du programme dans toute l'entreprise L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>		<p>Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions		Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>27 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</li> <li>4. Le service des ressources humaines</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Le personnel du service des ressources humaines L'employé lui-même Le supérieur immédiat Un ami ou un collègue de travail Un gestionnaire</li> <li>9. 5 (max 8 au besoin)</li> <li>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé aimants mis à la disposition (salle de bain, babillards etc) Dépliants et aimants distribués par le service de santé</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol>
Secteur d'activité		Fabrication autres (31-33)

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>28 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</li> <li>4. Une firme de consultants</li> <li>5. Le service des ressources humaines Le consultant</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même Le personnel du service des ressources humaines</li> <li>9. 3 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courriel envoyé par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol> <p>Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
Secteur d'activité	

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>29 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Permanents (temps plein et partiel)</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Famille immédiate de l'employé Cadres supérieurs</li> <li>4. Une firme de consultants Le service des ressources humaines</li> <li>5. Le consultant Les gestionnaires Le service des ressources humaines</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. Au besoin, mais court terme.</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Session d'information animée par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>Commerce de détail (44-45)</p>

Questions		Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>30 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</li> <li>4. Une firme de consultants</li> <li>5. Les gestionnaires Le service des ressources humaines Les syndicats La haute direction Le supérieur immédiat</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Problèmes financiers et juridiques</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même Le personnel du service des ressources humaines</li> <li>9. 10 consultations pour chaque membre de la famille</li> <li>10. Facture basé sur le lien de confiance Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Session d'information par le gestionnaire du PAE Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courriel envoyé par le service des ressources humaines Session d'information animée par le service des ressources humaines</li> <li>12. Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</li> </ol>
Secteur d'activité		Fabrication autres (31-33)

Questions		Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>31 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants</li> <li>7. À la demande de l'employé seulement</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 10 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>		<p>Administrations publiques - municipales (91b)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>32 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances Une compagnie d'assurances</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Aide aux employés mis à pied</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 10 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Site intranet de l'organisation</li> <li>12. Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés L'entière confidentialité</li> </ol>
Secteur d'activité		Finance et assurances (52)

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>33 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Toutes les catégories d'emplois</li> <li>3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Des spécialistes en psychologie, en travail social, en orientation pédagogique, en droit, en finance, etc. Le service des ressources humaines</li> <li>5. Le consultant Le service des ressources humaines</li> <li>6. Maladies graves Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Problèmes financiers et juridiques</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Le personnel du service des ressources humaines L'employé lui-même</li> <li>9. 3 consultations</li> <li>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Session d'information animée par le service des ressources humaines Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol> <p>Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)</p>
Secteur d'activité	

Questions	Répondants	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>34 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</li> <li>4. Une firme de consultants</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Aide aux employés mis à pied Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. le nombre est déterminé par le professionnel</li> <li>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courrier interne Session d'information animée par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>		<p>Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</p> <p>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</p> <p>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</p> <p>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</p> <p>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p>	<p>35 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Employé permanent</p> <p>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</p> <p>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</p> <p>6. Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</p> <p>7. À la demande de l'employé seulement</p> <p>8. L'employé lui-même Le supérieur immédiat Un gestionnaire Le personnel du service des ressources humaines</p> <p>9. 6 consultations</p> <p>10. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</p> <p>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</p> <p>12. L'entière confidentialité Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>36 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Seulement pour les employés permanents</li> <li>2. le programme s'adresse aux employés permanents mais nous l'avons déjà extensionné à des employés temporaires compte tenu de circonstances particulières.</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</li> <li>4. Une firme de consultants</li> <li>6. Problèmes financiers et juridiques Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Le personnel du service des ressources humaines L'employé lui-même</li> <li>9. Aucune nombre limite</li> <li>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Les consultants qui doivent contacter un employé ne mentionnent pas leur titre professionnel. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Courriel envoyé par le service des ressources humaines Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</li> </ol> <p>Industrie de l'information et culturelle (51)</p>
Secteur d'activité	

Questions	Répondants	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>37 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires</li> <li>4. Une firme de consultants</li> <li>5. Ne comprends pas la question</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même Le personnel du service des ressources humaines</li> <li>9. En principe, 3; cependant, si le diagnostic n'est pas posé et/ou si des enfants sont identifiés comme aussi ayant besoin de soins, ils peuvent parfois en offrir plus.</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Les consultants qui doivent contacter un employé ne mentionnent pas leur titre professionnel. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courriel envoyé par le service des ressources humaines Session d'information animée par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>		<p>Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p><b>38 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</li> <li>4. Le service des ressources humaines Une firme de consultants</li> <li>5. Le service des ressources humaines La haute direction Les gestionnaires Le spécialiste Le supérieur immédiat Le consultant</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Maladies graves Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Le personnel du service des ressources humaines L'employé lui-même Le supérieur immédiat Un gestionnaire</li> <li>9. 6 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Session d'information animée par le service des ressources humaines Dépliants disponibles sur un présentoir pour les employés, aux bureaux des RH, aux bureaux de tous les superviseurs. Affiches partout dans l'entreprise.</li> <li>12. Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</li> </ol> <p>Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p><b>39 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Non</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol> <p>Fabrication autres (31-33)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>40 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Permanents temps plein et temps partiel</li> <li>3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</li> <li>5. Les syndicats Le service des ressources humaines</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Dépression et troubles psychologiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves Aide aux employés mis à pied</li> <li>7. Oui et le service des ressources humaines a les documents nécessaires puisque ce n'est pas tous les employés qui sont au courant du service malgré le fait que c'est visible à tous dans notre cafétéria</li> <li>8. L'employé lui-même Le supérieur immédiat Le personnel du service des ressources humaines</li> <li>9. Il y a 12 heures gratuites</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Affiché en permanence dans la cagétéria de l'entreprise et est visible à tous Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés Que les gens se sentent assez à l'aise pour venir nous rencontrer lorsqu'ils ont besoin de l'aide et que nous pouvons leur fournir tous les outils nécessaires.</li> </ol> <p>Construction (23)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>41 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Non</li> </ol> <p>Construction (23)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions		Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>42 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Cadres supérieurs Supérieurs immédiats Employés de soutien administratif Professionnels Cadres intermédiaires</li> <li>4. Des spécialistes en psychologie, en travail social, en orientation pédagogique, en droit, en finance, etc.</li> <li>5. Le spécialiste Les gestionnaires Le service des ressources humaines La haute direction Le supérieur immédiat</li> <li>6. Maladies graves Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 6 consultations</li> <li>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail.</li> <li>11. affiches et journal des employés Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courriel envoyé par le service des ressources humaines</li> <li>12. La diffusion du programme dans toute l'entreprise L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>		

Questions	Répondants
<p>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</p> <p>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</p> <p>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</p> <p>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</p> <p>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p>	<p>43 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Employé permanent</p> <p>3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</p> <p>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</p> <p>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques</p> <p>7. Oui</p> <p>8. L'employé lui-même Le supérieur immédiat Un gestionnaire Le personnel du service des ressources humaines</p> <p>9. 12</p> <p>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</p> <p>11. Affiche sur les babillards Remise de documents à l'employé par le superviseur si ce dernier voit que le comportement de son employés est modifié Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Session d'information animée par le service des ressources humaines</p> <p>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>Fabrication autres (31-33)</p>

Questions		Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>44 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</li> <li>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</li> <li>5. Le service des ressources humaines La haute direction Le supérieur immédiat</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même Le supérieur immédiat Le personnel du service des ressources humaines</li> <li>9. 3 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courriel envoyé par le service des ressources humaines Document accessible sur le réseau.</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol>
Secteur d'activité		Services professionnels - services conseils (54)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants	
<p>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</p> <p>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</p> <p>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</p> <p>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</p> <p>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>Secteur d'activité</p>	45 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Employé à temps partiel</p> <p>3. Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels</p> <p>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</p> <p>5. Ne sais pas</p> <p>6. Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Problèmes personnels et familiaux Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques</p> <p>7. Oui</p> <p>8. L'employé lui-même</p> <p>9. Cas par cas et selon la nature du problème</p> <p>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</p> <p>11. Site intranet de l'organisation</p> <p>12. La diffusion du programme dans toute l'entreprise L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles Services professionnels - services conseils (54)</p>
	46 -	<p>1. Non Commerce de détail (44-45)</p>

Questions		Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>47 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Tous</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Une firme de consultants</li> <li>5. Le service des ressources humaines La haute direction Le consultant</li> <li>6. Problèmes personnels et familiaux Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Dépression et troubles psychologiques</li> <li>7. À la demande de l'employé seulement</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. Selon le type de problème et des besoins de l'employé</li> <li>10. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail.</li> <li>11. Via le manuel du personnel</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>		<p>Services professionnels - autres services (54b)</p>

Questions		Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>48 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Seulement pour les employés permanents</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires</li> <li>4. Offert par l'assureur.</li> <li>5. Le service des ressources humaines</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Problèmes financiers et juridiques</li> <li>7. À la demande de l'employé seulement</li> <li>8. L'employé lui-même Le personnel du service des ressources humaines</li> <li>9. 6 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Lors de la rencontre pour l'assurance</li> <li>12. Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>		<p>Fabrication autres (31-33)</p>

Questions		Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p><b>49 -</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent &amp; à temps partiel</li> <li>3. Cadres supérieurs Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires</li> <li>4. Des spécialistes en psychologie, en travail social, en orientation pédagogique, en droit, en finance, etc.</li> <li>5. Le spécialiste</li> <li>6. Aide aux employés mis à pied Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Maladies graves</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 10 consultations</li> <li>10. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Les consultants qui doivent contacter un employé ne mentionnent pas leur titre professionnel.</li> <li>11. Session d'information animée par le service des ressources humaines Site intranet de l'organisation Courriel envoyé par le service des ressources humaines</li> <li>12. La diffusion du programme dans toute l'entreprise L'entière confidentialité</li> </ol>
Secteur d'activité		Finance et assurances (52)

Questions	Répondants
<p>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</p> <p>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</p> <p>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</p> <p>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</p> <p>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p>	<p>50 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Tout le personnel</p> <p>3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</p> <p>4. Une firme de consultants Des spécialistes en psychologie, en travail social, en orientation pédagogique, en droit, en finance, etc.</p> <p>5. Non</p> <p>6. Maladies graves Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Le personnel du service des ressources humaines L'employé lui-même Le supérieur immédiat Un ami ou un collègue de travail Un gestionnaire</p> <p>9. 5 consultations</p> <p>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</p> <p>11. Courriel envoyé par le service des ressources humaines Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</p> <p>12. Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>51 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. tous</li> <li>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</li> <li>5. Le supérieur immédiat Les gestionnaires Le service des ressources humaines</li> <li>6. Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves Aide aux employés mis à pied Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même Le supérieur immédiat Un ami ou un collègue de travail Un gestionnaire Le personnel du service des ressources humaines</li> <li>9. 3 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Les consultants qui doivent contacter un employé ne mentionnent pas leur titre professionnel. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Session d'information animée par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol> <p>Arts, spectacles et loisirs</p>
Secteur d'activité	

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;">52 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Seulement pour les employés permanents</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</li> <li>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</li> <li>5. Le spécialiste</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 3 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</li> <li>12. Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles Services professionnels - services conseils (54)</li> </ol>
Secteur d'activité	

Questions	Répondants
<p>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</p> <p>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</p> <p>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</p> <p>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</p> <p>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p>	<p>53 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Employé permanent</p> <p>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Famille immédiate de l'employé Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</p> <p>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</p> <p>6. Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement</p> <p>7. Oui</p> <p>8. L'employé lui-même</p> <p>9. 3 consultations</p> <p>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</p> <p>11. Affiches, carte d'affaire du programme d'aide</p> <p>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>Fabrication autres (31-33)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</p> <p>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</p> <p>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</p> <p>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</p> <p>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>54 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Tous les employés, peu importe leur statut.</p> <p>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</p> <p>4. Le service des ressources humaines Une firme de consultants</p> <p>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves orientation professionnelle</p> <p>7. Oui</p> <p>8. L'employé lui-même</p> <p>9. 6 consultations</p> <p>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</p> <p>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Affiches à plusieurs endroits dans l'entreprise et coordonnées du PAE inscrites sur le formulaire d'assurance-salaire que l'employé doit faire remplir à son médecin.</p> <p>12. Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>
	<p>55 -</p> <p>1. Non</p> <p>7. Oui Services d'enseignements/professeur (61a)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	56 -	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent, temps partiel et temporaire</li> <li>3. Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Employés de soutien administratif Professionnels Famille immédiate de l'employé</li> <li>4. Le service des ressources humaines</li> <li>5. Le service des ressources humaines</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Événements traumatiques Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même Le supérieur immédiat Le personnel du service des ressources humaines</li> <li>9. 10 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Les consultants qui doivent contacter un employé ne mentionnent pas leur titre professionnel. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courrier interne</li> <li>12. L'accessibilité des services aux employés et leurs familles L'entière confidentialité Services publics (22)</li> </ol>
Secteur d'activité	57 -	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Non</li> <li>7. À la demande de l'employé seulement Fabrication autres (31-33)</li> </ol>
	58 -	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Non Fabrication haute technologie (31-33b)</li> </ol>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>59 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Le service des ressources humaines</li> <li>5. Le service des ressources humaines</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. Moins de trois consultations</li> <li>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</li> <li>12. La diffusion du programme dans toute l'entreprise L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles Fabrication autres (31-33)</li> </ol>
Secteur d'activité	

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>60 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</li> <li>5. Le service des ressources humaines Le supérieur immédiat</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 6 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Session d'information animée par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol> <p>Commerce de gros autres (41)</p>
Secteur d'activité	

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>61 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Une firme de consultants</li> <li>5. Les gestionnaires Le service des ressources humaines La haute direction Le supérieur immédiat</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves Aide aux employés mis à pied</li> <li>7. À la demande de l'employé seulement</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 3 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courrier interne Courriel envoyé par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>Commerce de gros autres (41)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>62 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</li> <li>4. Une firme de consultants</li> <li>5. Le service des ressources humaines La haute direction Le spécialiste</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Maladies graves Aide aux employés mis à pied Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Problèmes financiers et juridiques</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même Le supérieur immédiat Un gestionnaire Le personnel du service des ressources humaines</li> <li>9. 12 par année</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courriel envoyé par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</li> </ol> <p>Administrations publiques - municipales (91b)</p>
Secteur d'activité	

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>63 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</li> <li>4. Le service des ressources humaines Une firme de consultants</li> <li>5. Le service des ressources humaines</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves Aide aux employés mis à pied</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même Le personnel du service des ressources humaines</li> <li>9. 10 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courriel envoyé par le service des ressources humaines Session d'information animée par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</li> </ol> <p>Finance et assurances (52)</p>
Secteur d'activité	

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>64 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Seulement pour les employés permanents</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Des spécialistes en psychologie, en travail social, en orientation pédagogique, en droit, en finance, etc.</li> <li>5. Les gestionnaires Le service des ressources humaines Le spécialiste</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Problèmes financiers et juridiques</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 5 consultations de une heure par année</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Les consultants qui doivent contacter un employé ne mentionnent pas leur titre professionnel. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Session d'information animée par le service des ressources humaines Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courrier interne Courriel envoyé par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'entière confidentialité La diffusion du programme dans toute l'entreprise</li> </ol>
Secteur d'activité	Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>501 à 1000 employés (11 répondants)</b></p> <p><b>65 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Via notre assurance collective seulement</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. La compagnie d'assurance</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Problèmes personnels et familiaux</li> <li>7. Je ne sais pas</li> <li>8. Le personnel du service des ressources humaines L'employé lui-même</li> <li>9. 10 consultations</li> <li>10. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</li> <li>12. La diffusion du programme dans toute l'entreprise L'accessibilité des services aux employés et leurs familles</li> </ol> <p>Fabrication autres (31-33)</p>
Secteur d'activité	

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>66 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Des spécialistes en psychologie, en travail social, en orientation pédagogique, en droit, en finance, etc.</li> <li>5. Le consultant</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Maladies graves Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Le personnel du service des ressources humaines L'employé lui-même</li> <li>9. Selon le besoin</li> <li>10. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail.</li> <li>11. Site intranet de l'organisation</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol> <p>Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
Secteur d'activité	

Questions	Répondants
<p>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</p> <p>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</p> <p>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</p> <p>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</p> <p>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>67 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Employé permanent</p> <p>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</p> <p>4. Le service des ressources humaines Des spécialistes en psychologie, en travail social, en orientation pédagogique, en droit, en finance, etc.</p> <p>5. Les gestionnaires Le service des ressources humaines</p> <p>6. Maladies graves Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Le personnel du service des ressources humaines L'employé lui-même</p> <p>9. 10 consultations</p> <p>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</p> <p>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Site intranet de l'organisation</p> <p>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles</p> <p>Construction (23)</p>
	<p>68 -</p> <p>1. Non</p> <p>7. Non</p> <p>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>69 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</li> <li>4. Utilisation d'un service externe</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 5 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Session d'information animée par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>Finance et assurances (52)</p>

Questions		Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>70 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</li> <li>4. Une firme de consultants Des spécialistes en psychologie, en travail social, en orientation pédagogique, en droit, en finance, etc.</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Aide aux employés mis à pied Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Les consultants qui doivent contacter un employé ne mentionnent pas leur titre professionnel. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Site intranet de l'organisation</li> <li>12. Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>		<p>Ne s'applique pas</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants	
<p>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</p> <p>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</p> <p>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</p> <p>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</p> <p>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p>	<p>71 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Employé permanent</p> <p>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</p> <p>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</p> <p>5. Le consultant Le spécialiste</p> <p>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</p> <p>7. Oui</p> <p>8. L'employé lui-même Le personnel du service des ressources humaines</p> <p>9. 5</p> <p>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</p> <p>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courrier interne Courriel envoyé par le service des ressources humaines</p> <p>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</p>
<p>Secteur d'activité</p>		<p>Fabrication autres (31-33)</p>

Questions		Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	72 -	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Une firme de consultants</li> <li>5. Le consultant Les gestionnaires Le service des ressources humaines</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves Aide aux employés mis à pied</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. jusqu'à 5 heures de consultation par problème; il n'y a pas de limite dans une année.</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Les consultants qui doivent contacter un employé ne mentionnent pas leur titre professionnel. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Session d'information animée par le service des ressources humaines Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courriel envoyé par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol>
Secteur d'activité		Autres services (sauf admin. publiques) (81b)

Questions	Répondants	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>73 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Une firme de consultants</li> <li>5. Le service des ressources humaines Le supérieur immédiat</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Abus d'alcool et de drogues Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 6 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Site intranet de l'organisation</li> <li>12. La diffusion du programme dans toute l'entreprise L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles Services professionnels - services conseils (54)</li> </ol>
Secteur d'activité		

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>74 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</li> <li>4. Le service des ressources humaines Une firme de consultants</li> <li>6. Maladies graves Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques</li> <li>7. Par le biais du gestionnaire du programme, qui le réfère au bon spécialiste</li> <li>8. Le personnel du service des ressources humaines L'employé lui-même</li> <li>9. 5 consultations par problème par année</li> <li>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. par les supérieurs immédiats et collègues, le programme est en place depuis plus de 15 ans, il est donc bien connu par les employés Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</li> <li>12. Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles Administrations publiques - municipales (91b)</li> </ol>
Secteur d'activité	

Questions		Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>75 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Des spécialistes en psychologie, en travail social, en orientation pédagogique, en droit, en finance, etc.</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 3 consultations</li> <li>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Affiche en permanence sur le babillard de la salle de repos.</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</li> </ol>
Secteur d'activité		Construction (23)

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>1001 à 5000 employés (11 répondants)</b></p> <p><b>76 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Une firme de consultants</li> <li>5. Le service des ressources humaines La haute direction Le consultant</li> <li>6. Aide aux employés mis à pied Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</li> <li>7. À la demande de l'employé seulement</li> <li>8. Le personnel du service des ressources humaines L'employé lui-même Un gestionnaire</li> <li>9. 6 consultations</li> <li>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail.</li> <li>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courrier interne</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol> <p>Services professionnels - services conseils (54)</p>
Secteur d'activité	

Questions		Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>77 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé point, peut importe le statut.</li> <li>3. Tous</li> <li>4. Une firme de consultants</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 3 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Dépliant remis aux employés, affiche dans les salles de bains et carte d'affaire pour remettre aux employés en difficultés.</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</li> </ol>
Secteur d'activité		Fabrication autres (31-33)

Questions	Répondants	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>78 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Programme déjà offert par le fournisseur de services</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves Aide aux employés mis à pied</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 6 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Les consultants qui doivent contacter un employé ne mentionnent pas leur titre professionnel. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Affiche dans les salles de toilettes et cafeteria Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courriel envoyé par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>		<p>Commerce de gros autres (41)</p>

Questions	Répondants	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>79 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent + cols bleus temporaires.</li> <li>3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Une firme de consultants Le service des ressources humaines</li> <li>5. Le consultant Le service des ressources humaines</li> <li>6. Maladies graves Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 5 consultations/par an/par problème</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courrier interne</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol>
Secteur d'activité		<p>Administrations publiques - municipales (91b)</p>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p><b>80 -</b></p>
<p>Secteur d'activité</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Cadres supérieurs Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires</li> <li>4. Le service des ressources humaines Une firme de consultants</li> <li>5. Le service des ressources humaines Les syndicats Le supérieur immédiat Le consultant</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Maladies graves Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Problèmes financiers et juridiques</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Le personnel du service des ressources humaines L'employé lui-même Le supérieur immédiat</li> <li>9. 5 mais peut être plus selon l'évaluation de chaque cas</li> <li>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Session d'information animée par le service des ressources humaines Dépliants disponible à tous Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</li> <li>12. L'entière confidentialité</li> </ol> <p>Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>

Questions	Répondants	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>81 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Aucun statut spécifique n'est requis. Tous les employés y ont accès.</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</li> <li>4. Le service des ressources humaines Des spécialistes en psychologie, en travail social, en orientation pédagogique, en droit, en finance, etc.</li> <li>5. Le consultant Le spécialiste</li> <li>6. Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même Le supérieur immédiat Un ami ou un collègue de travail</li> <li>9. Je ne sais pas.</li> <li>10. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Site intranet de l'organisation</li> <li>12. La diffusion du programme dans toute l'entreprise L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles</li> </ol>
Secteur d'activité		Administrations publiques - fédérales (91)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</p> <p>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</p> <p>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</p> <p>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</p> <p>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p>	<p>82 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. employé régulier / temporaire ou partiel, aucune distinction</p> <p>3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</p> <p>4. Programme maison, avec un psychologue présent physiquement sur les lieux ± 3 demi journée / semaine  via téléphone pour les gens en région  Système en revision actuellement</p> <p>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</p> <p>7. À la demande de l'employé seulement</p> <p>8. Un ami ou un collègue de travail L'employé lui-même</p> <p>9. 6 consultations</p> <p>10. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</p> <p>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</p> <p>12. L'entière confidentialité La diffusion du programme dans toute l'entreprise Services publics (22)</p>
Secteur d'activité	

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>83 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. L'employé peut être permanent, à temps partiel, temporaire ou occasionnel</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Le service des ressources humaines</li> <li>5. Le service des ressources humaines</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Maladies graves</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même Le supérieur immédiat Un ami ou un collègue de travail Un gestionnaire Le personnel du service des ressources humaines</li> <li>9. 6 consultations</li> <li>10. Les consultants qui doivent contacter un employé ne mentionnent pas leur titre professionnel. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</li> <li>12. L'entière confidentialité Administrations publiques - provinciales (91a)</li> </ol>
Secteur d'activité	

Questions	Répondants	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>84 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Une firme de consultants</li> <li>5. Le spécialiste</li> <li>6. Maladies graves Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux</li> <li>7. Oui</li> <li>8. L'employé lui-même Le personnel du service des ressources humaines</li> <li>9. 12 heures de consultation</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</li> </ol>
Secteur d'activité		Finance et assurances (52)

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants	Réponses
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p>85 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Seulement pour les employés permanents</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. tous</li> <li>4. Une firme de consultants</li> <li>5. Le consultant</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes financiers et juridiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Le personnel du service des ressources humaines L'employé lui-même Le supérieur immédiat</li> <li>9. 6 consultations</li> <li>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>		<p>Commerce de gros pharmaceutique (41a)</p>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>86 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Employé temporaire</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé</li> <li>4. Le service des ressources humaines</li> <li>5. Le service des ressources humaines</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques</li> <li>7. Non</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 10 consultations</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail.</li> <li>11. Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courriel envoyé par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol> <p>Transport et entreposage (48-49)</p>
Secteur d'activité	

Questions	Répondants
<p>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</p> <p>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</p> <p>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</p> <p>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</p> <p>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>5001 employés et plus (6 répondants)</p> <p>87 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. À partir du moment qu'ils sont embauchés (et qu'ils sont à l'emploi de notre compagnie), peu importe leur statut (temps plein, temps partiel, auxiliaire, etc...) ils ont droit d'utiliser les services.</p> <p>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs Famille immédiate de l'employé Tous les employés de la compagnie, incluant tous les corps de métiers</p> <p>4. Le service des ressources humaines</p> <p>5. Je ne comprends pas la question</p> <p>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques</p> <p>7. Oui</p> <p>8. L'employé lui-même Le supérieur immédiat Un gestionnaire Le personnel du service des ressources humaines</p> <p>9. Ils ont droit au nombre de consultation requis pour régler la problématique, mais de façon générale, le programme permet 10 consultations.</p> <p>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Les consultants qui doivent contacter un employé ne mentionnent pas leur titre professionnel. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</p> <p>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</p> <p>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</p> <p>Industrie de l'information et culturelle (51)</p>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>88 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Seulement pour les employés permanents</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Famille immédiate de l'employé Cadres supérieurs</li> <li>4. Une firme de consultants</li> <li>6. Aide aux employés mis à pied Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Le personnel du service des ressources humaines L'employé lui-même Le supérieur immédiat Un ami ou un collègue de travail Un gestionnaire</li> <li>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Session d'information animée par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'accessibilité des services aux employés et leurs familles L'entière confidentialité Services professionnels - services conseils (54)</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>	

Questions	Répondants
<p>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</p> <p>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</p> <p>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</p> <p>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</p> <p>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p>	<p>89 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Tous</p> <p>3. Tous</p> <p>4. Le service des ressources humaines</p> <p>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques Maladies graves Aide aux employés mis à pied</p> <p>7. Oui</p> <p>8. L'employé lui-même Le supérieur immédiat Un ami ou un collègue de travail Un gestionnaire Le personnel du service des ressources humaines</p> <p>9. Maximum 12 consultations</p> <p>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</p> <p>11. Courriel envoyé par le service des ressources humaines Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé</p> <p>12. Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</p> <p>Finance et assurances (52)</p>
Secteur d'activité	

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>90 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Seulement pour les employés permanents</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</li> <li>4. Des spécialistes en psychologie, en travail social, en orientation pédagogique, en droit, en finance, etc.</li> <li>5. Le service des ressources humaines</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Maladies graves Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Soins à prodiguer à des personnes âgées ou à des enfants Problèmes financiers et juridiques</li> <li>7. Oui</li> <li>8. Un gestionnaire Le personnel du service des ressources humaines L'employé lui-même Le supérieur immédiat</li> <li>9. Pas de consultations minimales mais doit être recommandé par le Service des ressources humaines</li> <li>10. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur.</li> <li>11. Publicité dans des endroits ciblés</li> <li>12. Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</p> <p>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</p> <p>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</p> <p>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</p> <p>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p>	<p>91 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Employé temporaire</p> <p>3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs</p> <p>4. Le service des ressources humaines</p> <p>6. Maladies graves Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Événements traumatiques Abus d'alcool et de drogues Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Problèmes financiers et juridiques</p> <p>7. Oui</p> <p>8. Le personnel du service des ressources humaines L'employé lui-même Le supérieur immédiat Un ami ou un collègue de travail Un gestionnaire</p> <p>9. 7</p> <p>10. Aucune facturation unitaire ou portant le nom d'un employé Montant forfaitaire annuel Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</p> <p>11. Site intranet de l'organisation Pochette contenant la description des avantages sociaux remise à l'employé Courrier interne Courriel envoyé par le service des ressources humaines Session d'information animée par le service des ressources humaines Session d'info pour nouveaux gestionnaires</p> <p>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés Collaboration étroite avec la firme de consultants</p>
<p>Secteur d'activité</p>		<p>Services publics (22)</p>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?</li> <li>2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?</li> <li>3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?</li> <li>8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?</li> <li>10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> <li>12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>92 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Seulement pour les employés permanents</li> <li>2. Employé permanent</li> <li>3. Cadres supérieurs Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires</li> <li>4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</li> <li>5. Les gestionnaires Le service des ressources humaines Le supérieur immédiat</li> <li>6. Troubles affectifs et physiques Problèmes relationnels et conjugaux Stress Violence et harcèlement Dépression et troubles psychologiques Séparation et deuil Difficultés à gérer le quotidien Problèmes personnels et familiaux Équilibre entre vie professionnelle et vie familiale Problèmes financiers et juridiques</li> <li>7. À la demande de l'employé seulement</li> <li>8. L'employé lui-même</li> <li>9. 12 heures / année</li> <li>10. Les consultations ont lieu à l'extérieur du milieu de travail. Aucun rapport de consultation ou d'opinion professionnelle n'est remis à l'employeur. Le nom de l'employé ne figure nulle part dans les documents.</li> <li>11. Session d'information animée par le service des ressources humaines</li> <li>12. L'entière confidentialité L'accessibilité des services aux employés et leurs familles La diffusion du programme dans toute l'entreprise Le soutien des cadres supérieurs, du supérieur immédiat, du syndicat, des employés</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>Finance et assurances (52)</p>

## Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Y a-t-il un programme d'aide pour les employés qui éprouvent des difficultés dans votre entreprise?	<p><b>Pas de réponse (10 répondants)</b></p>
2. Si oui, quel doit être le statut de l'employé pour avoir accès aux services offerts dans le cadre du programme d'aide?	
3. Quelles sont les clientèles visées par le programme d'aide? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)	
4. Qui a élaboré le programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)	
5. Y-a-t-il un partage des responsabilités entre les différents intervenants? Si oui, lesquels sont concernés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)	
6. Quels types de problèmes le programme d'aide aux employés permet-il de résoudre? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)	
7. Les employés disposent-ils des coordonnées des spécialistes à contacter en tout temps en cas de besoin?	
8. Qui peut entreprendre des démarches auprès des représentants du programme lorsqu'un employé éprouve une difficulté? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)	
9. À combien de consultations payées les employés ont-ils droit?	
10. Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour assurer la confidentialité des services rendus? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)	
11. De quelle façon le contenu du programme d'aide est-il diffusé? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)	
12. Selon vous, quels sont les facteurs de succès d'un programme d'aide aux employés? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)	
Secteur d'activité	
	<p><b>93 -</b> 1. Non 3. Professionnels Employés de soutien administratif</p>
	<p><b>94 -</b> 1. Non</p>
	<p><b>95 -</b> 1. Non</p>
	<p><b>96 -</b> 1. Oui 2. tous y ont droit 3. Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs tous les corps d'emplois 4. Le service des ressources humaines 5. Le service des ressources humaines Le spécialiste</p>
	<p><b>97 -</b> 1. Non</p>
	<p><b>98 -</b> 1. Non</p>
	<p><b>99 -</b> 1. Non</p>
	<p><b>100 -</b> 1. Oui 2. Employé temporaire 3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs 4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances 5. Les syndicats Le service des ressources humaines</p>
	<p><b>101 -</b> 1. Oui 2. Employé permanent 3. Famille immédiate de l'employé Employés de soutien administratif Professionnels Supérieurs immédiats Cadres intermédiaires Cadres supérieurs 4. Le personnel du service des ressources humaines en collaboration avec une compagnie d'assurances</p>
	<p><b>102 -</b> 1. Non</p>